



PRÉFET DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Vos démarches

Cartes grises et permis de conduire:

Toutes les démarches s'effectuent exclusivement par téléprocédure en se connectant sur : <https://ants.gouv.fr>

Cartes d'identité et passeports:

Les demandes doivent être déposées dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Dans les Ardennes, les communes suivantes sont équipées pour recevoir votre demande : Attigny, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Givet, Juniville, Nouzonville, Rethel, Revin, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Vouziers, Vrine-aux-Bois. Pour gagner du temps à la mairie, vous pouvez au préalable enregistrer votre pré-demande en ligne sans vous déplacer sur : <https://ants.gouv.fr>

Si vous éprouvez des difficultés dans vos démarches vous pouvez:

- ↗ solliciter votre auto-école pour le permis de conduire
- ↗ solliciter un professionnel de l'automobile pour votre carte grise
- ↗ demander assistance aux Maisons France Services (sur ce site suivre Politiques publiques / Aménagement du territoire, construction et logement / France Services
- ↗ demander assistance à votre commune lorsqu'elle dispose d'un espace de médiation numérique
- ↗ vous rendre dans les points numériques de la préfecture ou des sous-préfectures.

Préfecture de Charleville-Mézières	Accueil général : du lundi au jeudi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30 vendredi: 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h00 Point d'accès numérique : UNIQUEMENT sur RDV au 03.24.59.66.87 aux mêmes horaires sauf mardi après-midi et jeudi après-midi.
Sous préfecture de Sedan	Point d'accès numérique : du lundi au vendredi : 8h30 / 11h30 sans rdv
Sous préfecture de Rethel	Point d'accès numérique : France services du lundi au vendredi : 9h00 / 12h00 sans rdv
Sous préfecture de Vouziers	Point d'accès numérique : France services du lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00 sans rdv.

Titres de séjour:

Tous les services sont en ligne depuis la page d'accueil de la préfecture : www.ardennes.gouv.fr

- ↗ informations et liste des pièces, rubrique « démarches pour les étrangers dans les Ardennes »
- ↗ prise de rdv, rubrique : « prendre un rendez-vous »

Échange de permis de conduire étranger:

Tous les services sont en ligne depuis la page d'accueil de la préfecture : www.ardennes.gouv.fr
Les démarches se font depuis la page : « Échange de permis de conduire étranger » : <https://permis.de.conduire.ants.gouv.fr/>

Naturalisations:

Les demandes de naturalisation doivent être déposées auprès de la plate-forme naturalisations située à Reims. Toutes les informations se trouvent sur la page d'accueil de la préfecture: www.ardennes.gouv.fr, dans les rubriques « démarches pour les étrangers dans les Ardennes », puis « naturalisations »